

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU 10 MARS 2016**

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs : Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER  
Hervé LUCBÉREILH à Daniel LACRAMPE  
Dominique FOIX à Denise MICHAUT  
Pierre SERENA à Maylis DEL PIANTA  
Aracéli ETCHENIQUE à Gérard ROSENTHAL  
Valérie SARTOLOU à Henriette BONNET

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Christophe GUÉRY

REÇU  
Le 17 MARS 2016

RAPPORT N° 160310-01-ADM-SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

### **SDEPA : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CCPO**

M. LEES précise que la loi n° 2015-992 du 17 Août 2015 de transition énergétique promulguée le 18 Août 2015 introduit en son article 198 la création d'une commission consultative entre tout syndicat d'énergie Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité (AODE) et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

Par courrier en date du 2 octobre 2015, la Présidente du SDEPA a demandé au Président de la CCPO de désigner un représentant de notre intercommunalité pour siéger au sein de cette instance à partir du 1er janvier 2016.

Cette commission fonctionnera de la manière suivante :

- Présidée par le président du Syndicat ou son représentant, elle se réunit au moins une fois par an,
- Elle doit coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissements et faciliter l'échange de données,

- Elle comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements des EPCI, ces derniers disposant d'au moins un représentant.
- Un membre de la commission nommé par les EPCI est associé à la conférence départementale d'investissement présidée par le préfet dite « loi NOME ».

Vu la loi n° 2015-992 du 17 Août 2015 de transition énergétique et notamment son article 198 relatif à la création d'une commission consultative de l'énergie entre les AODE et les EPCI à fiscalité propre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-37-1,

Vu les statuts du SDEPA et notamment sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE),

Vu la demande de désignation d'un représentant de notre EPCI, présentée par la Présidente du SDEPA, en vue de siéger au sein de cette commission,

Après en avoir appelé aux candidatures (Messieurs LACRAMPE et BAREILLE) se portant candidat, il est procédé à un vote à main levée. A l'issue,

### Le Conseil Communautaire,


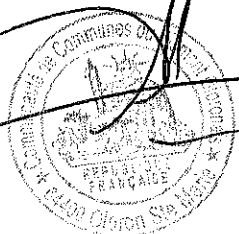
- **DESIGNE** M. Daniel LACRAMPE pour siéger au sein de la Commission Consultative Départementale de l'Energie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 mars 2016



Suivent les signatures

Affiché le 17.03.16

REÇU  
Le 17 MARS 2016  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

Le Président

Daniel LACRAMPE